

Réseau MEnS Migrants dans l'Enseignement Supérieur

Rapport d'activité 2024

Le réseau des établissements engagés pour l'accueil et l'accompagnement des étudiants et chercheurs en exil





SOMMAIRE

1.	Le mot du président	01
2.	Nos valeurs et nos missions	03
3.	Nos instances Evolution de l'équipe Elargissement du CA et cotisation	04
4.	Une réelle communauté de pratiques Notre cycle de formations Des formations sur mesure Nos discussions Le premier séminaire du MEnS Groupe de travail : quels dispositifs d'accompagnement pour la construction du projet académique en DU Passerelle	06
5.	Un soutien aux DU Passerelle compromis dans une période de réduction budgétaire Le programme AIMES : baisses de subvention Le projet AIMES+ : difficultés d'un fonds européen De nouveaux DU Passerelle habilités malgré le contexte !	10
6.	Garantir la stabilité des dispositifs et l'accès à l'ESR dans un contexte politique sous tensions Prise de position lors des élections législatives Travail de vulgarisation de la loi immigration La difficulté de faire évoluer les politiques publiques dans un contexte politique instable	12
7.	Une collecte de données accrue Quel bilan sur les étudiants exilés en DU Passerelle en 2023-2024 ? Publication d'une analyse des profils des candidats en DU Passerelle d'Ile-de-France	14
8.	Des projets innovants Kandaka : un projet spécifique pour les étudiant.e.s déplacé.es du Soudan Collaboration avec le MEAE pour la bourse France Excellence Gaza L'évolution de la plateforme de candidature aux DU Passerelle d'Ile-de-France Lancement d'un projet de mentorat avec Sorbonne Université	16
9.	Perspectives 2025	19



L'année 2024 s'inscrit dans le dynamisme des années précédentes. Notre Réseau – le « MEnS », comme on l'appelle communément – compte désormais **56 universités et écoles françaises** et confirme ainsi son ancrage au niveau national. Il est aujourd'hui clairement identifié comme le principal acteur de l'enseignement supérieur français capable de répondre aux enjeux d'intégration et de qualification des populations en exil éligibles aux études supérieures.

Nous sommes d'abord un réseau au service des établissements, qui soutiennent notre activité par leur cotisation, et au service des institutions publiques, qui nous subventionnent. Les fonds que nous collectons génèrent une activité qui profite directement aux établissements et à leurs étudiantes et étudiants. Avec le temps, le MEnS a développé une large offre de services qui comprend :

- **La collecte de fonds** auprès de bailleurs publics et privés pour le soutien financier aux programmes de formation des étudiantes et étudiants en exil, que ces programmes prennent ou non la forme de diplômes universitaires dits « Passerelle » (DUP). Cette année encore, plus d'un demi-million d'euros a ainsi pu être collecté et reversé de manière non compétitive aux établissements membres. À cela s'ajoutent pour 14 établissements partenaires les fonds européens du programme AIMES+ ;
- **L'habilitation et le suivi des DU Passerelle** pour le compte du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR). Chaque année, plus de 1 800 étudiantes et étudiants peuvent ainsi bénéficier de formations de qualité dans nos établissements partenaires, qualité garantie par le processus d'habilitation et par un suivi de plus en plus détaillé des cohortes ;
- **Des formations** sur les questions relatives à l'exil (santé mentale, droit des étrangers, insertion académique et professionnelle...) offertes aux personnels de nos établissements membres ;
- **Des outils de communication** ainsi que des actions de visibilité et de plaidoyer au niveau national au service des établissements et de la communauté étudiante ;
- **Des réunions nationales** pour consolider les liens entre nos membres et pour échanger sur nos pratiques.

Pour une cotisation annuelle de trois mille euros, nos membres peuvent s'assurer de financements via nos **programmes AIMES** et **AIMES+**, d'un encadrement de qualité et d'un suivi professionnel pour leurs politiques en faveur des jeunes en situation d'exil. Cette offre est unique et précieuse. Elle est rendue possible par l'action quotidienne d'une (petite) équipe engagée et dynamique de trois collaboratrices permanentes.





Notre réseau, unique en Europe par sa taille et la diversité de ses services, est aussi un outil au service d'un espace de l'enseignement supérieur qui, fidèle à sa tradition et à son histoire, doit demeurer libre et ouvert. Les récentes évolutions de l'actualité ont toutes les raisons de nous inquiéter : suppression de financements pour certains sujets de recherche (et donc d'enseignement), restrictions de déplacement, censure, conflits armés ... La fragmentation géopolitique du monde impacte directement les hommes et les femmes qui cherchent et qui étudient. Le Réseau MEnS ne reste pas indifférent et agit de concert avec les instances publiques : après le programme Kandaka d'accueil d'étudiantes et d'étudiants du Soudan, c'est au tour du programme de bourses d'excellence pour Gaza d'avoir été lancé à l'été dernier grâce (et avec) le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères. Ces actions viennent en complément des programmes de « couloirs universitaires » déjà en cours depuis plusieurs années pour la formation en France de cohortes de réfugiés venus d'un premier pays d'accueil.

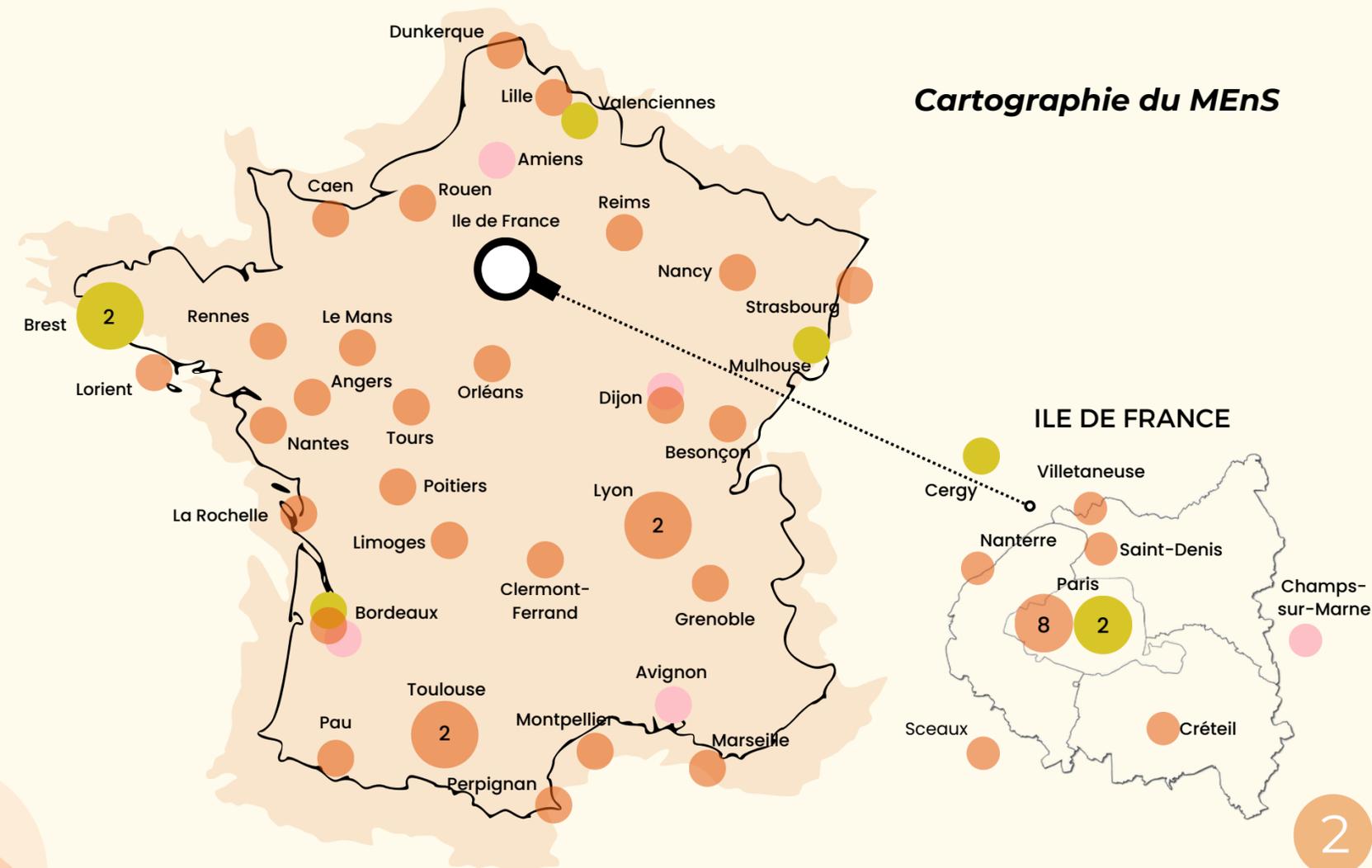
L'**enjeu migratoire est global**. Nous devons, par tous les moyens et dans la mesure de nos capacités, pouvoir contribuer à en relever les défis.



Faire partie du MEnS, c'est rejoindre une communauté fondée par des **valeurs d'ouverture et d'accueil**.

Faire partie du MEnS, c'est assumer d'agir pour **accueillir, former et donner** des perspectives d'avenir à des jeunes venus en France pour fuir la guerre ou les menaces de régimes autoritaires.

Faire partie du MEnS, c'est contribuer à **construire ensemble** un espace de l'enseignement supérieur plus libre et plus ouvert.



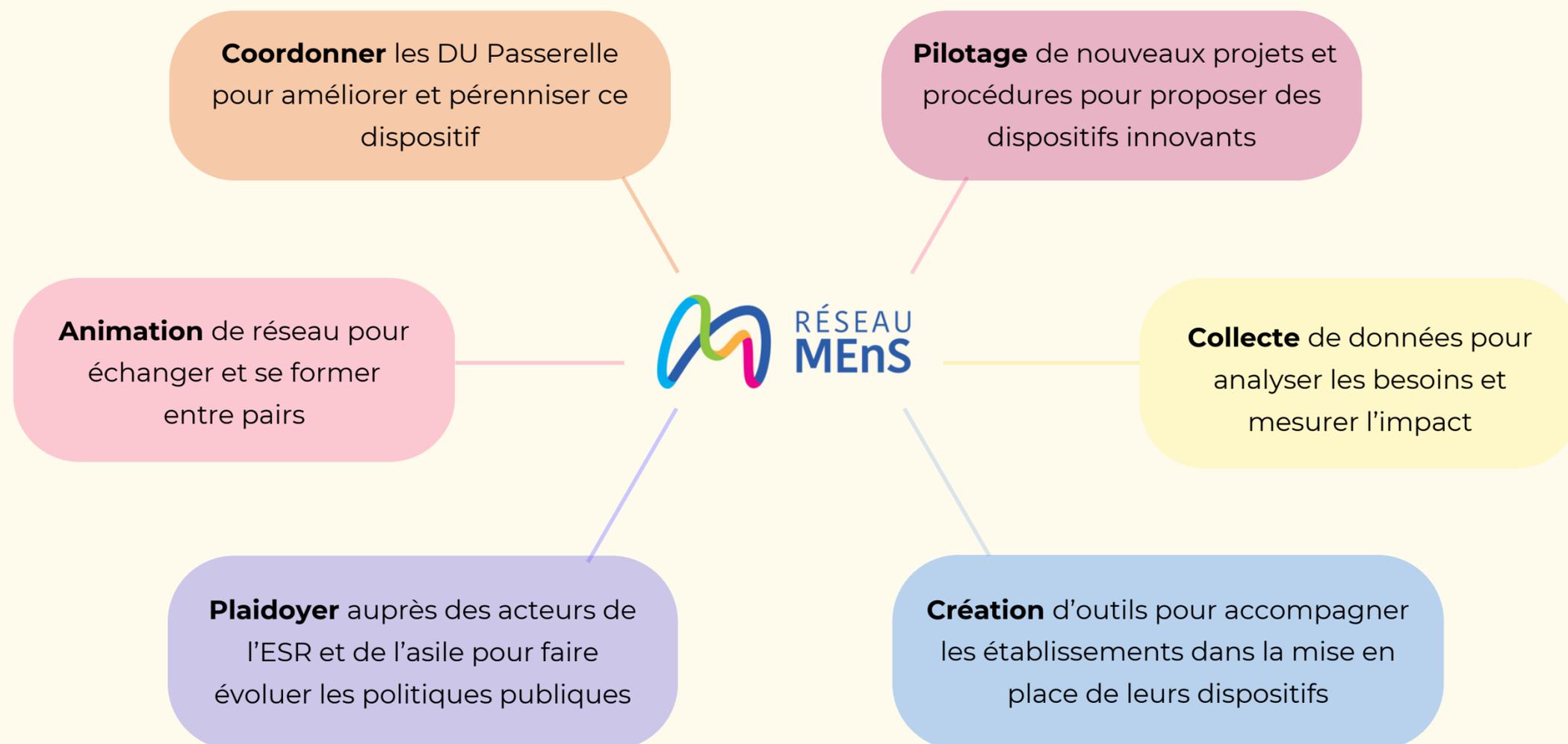


Le Réseau MEnS, en tant qu'association loi 1901, incarne des valeurs fondamentales de **solidarité**, **d'inclusion** et **d'engagement** envers les étudiant.e.s exilé.e.s. Rassemblant **56 établissements de l'enseignement supérieur français**, ainsi que des partenaires de la société civile et des institutions publiques, le Réseau MEnS s'efforce de créer un environnement **accueillant** et **inclusif** pour ces étudiant.e.s.

Nos actions sont guidées par la conviction que l'éducation est un **droit universel** et un **levier essentiel pour l'intégration et le développement personnel**.

Nous nous engageons à offrir un accompagnement complet, allant de l'apprentissage linguistique à l'insertion académique et professionnelle, tout en plaidant pour des politiques publiques favorables à l'accueil des étudiant.e.s exilé.e.s.

Ensemble, nous œuvrons pour transformer les défis en opportunités, permettant à chaque étudiant.e de réaliser son potentiel et de contribuer positivement à la société.



3.1. Elargissement du CA et cotisation



Lors de l'Assemblée Générale 2024, une élection du Conseil d'Administration (CA) a eu lieu, fixant un maximum de 12 membres pour favoriser la diversité et éviter les problèmes de coordination. Avec le départ de Rudi Osman et le maintien des autres membres, 6 places étaient vacantes. Nous avons été honoré.es de recevoir 10 candidatures ! Tous les membres ont été élus pour deux ans.

↪ **Le Conseil d'Administration :**

Le Bureau :



Mathieu Schneider
Président



Clémentine Vignal
Vice-présidente



Annick Suzor-Weiner
Vice-présidente



Pascale Laborier
Trésorière



Patricia Gardies
Secrétaire



En réponse au contexte financier et politique actuel, le montant de la cotisation des établissements membres a été réévalué. Le CA a proposé de l'augmenter à 3000 euros, au regard des nombreux services gratuits offerts par le MENs (formations, projets AIMES et AIMES+, outils, plaidoyer, accompagnement personnalisé).

Malgré des réserves exprimées par certains établissements, notamment concernant l'impact sur le budget des DUP, la proposition a été adoptée. Le MENs s'est engagé à faire en sorte que cette charge soit assumée au niveau de la présidence. Cette hausse permet d'assurer la stabilité financière de l'équipe salariée et de renforcer la pérennité du réseau dans un contexte incertain.

Autres membres du CA :



Emmanuelle Jourdan-Chartier
université de Lille



Emmanuel Charrier
université Paris 1 Panthéon
Sorbonne



Simone Bonnafous
ex-DGESIP, ex-rectrice IdF à
l'ESR



Laurent Bordet
université d'Angers



Quentin Chevalier
association UniR



Pierre Salam
Le Mans université



Camille Nau
université Bordeaux Montaigne

3.2. Evolution de l'équipe



Camille Hanon

Directrice



Louise Dubaile

Chargée de mission animation de réseau et coordination territoriale



Maïssane Bernard

Chargée de projet AIMES+



Loïc Tourniaire, précédemment chargé de projet AIMES+, a quitté l'association en octobre 2024 pour explorer de nouvelles opportunités professionnelles. Suite à son départ, **Maïssane Bernard** a été nommée pour assurer la continuité du projet FAMI. Elle a pris en charge les responsabilités inhérentes à ce poste et a conduit avec succès les échanges avec le Bureau des Fonds Européens, notamment concernant les demandes de paiement.

Le MEnS a également accueilli **Rebecca Belbey** en stage de 4 mois en juin puis **Emilien Belleil** en service civique de 6 mois en octobre. Le MEnS n'a malheureusement pas trouvé de volontaire exilé pour former un binôme comme les années précédentes. Ce recrutement sera mieux adapté l'année prochaine afin de permettre une meilleure visibilité de la mission aux candidat.es exilé.es.





4.1. Notre cycle de formations et séminaires



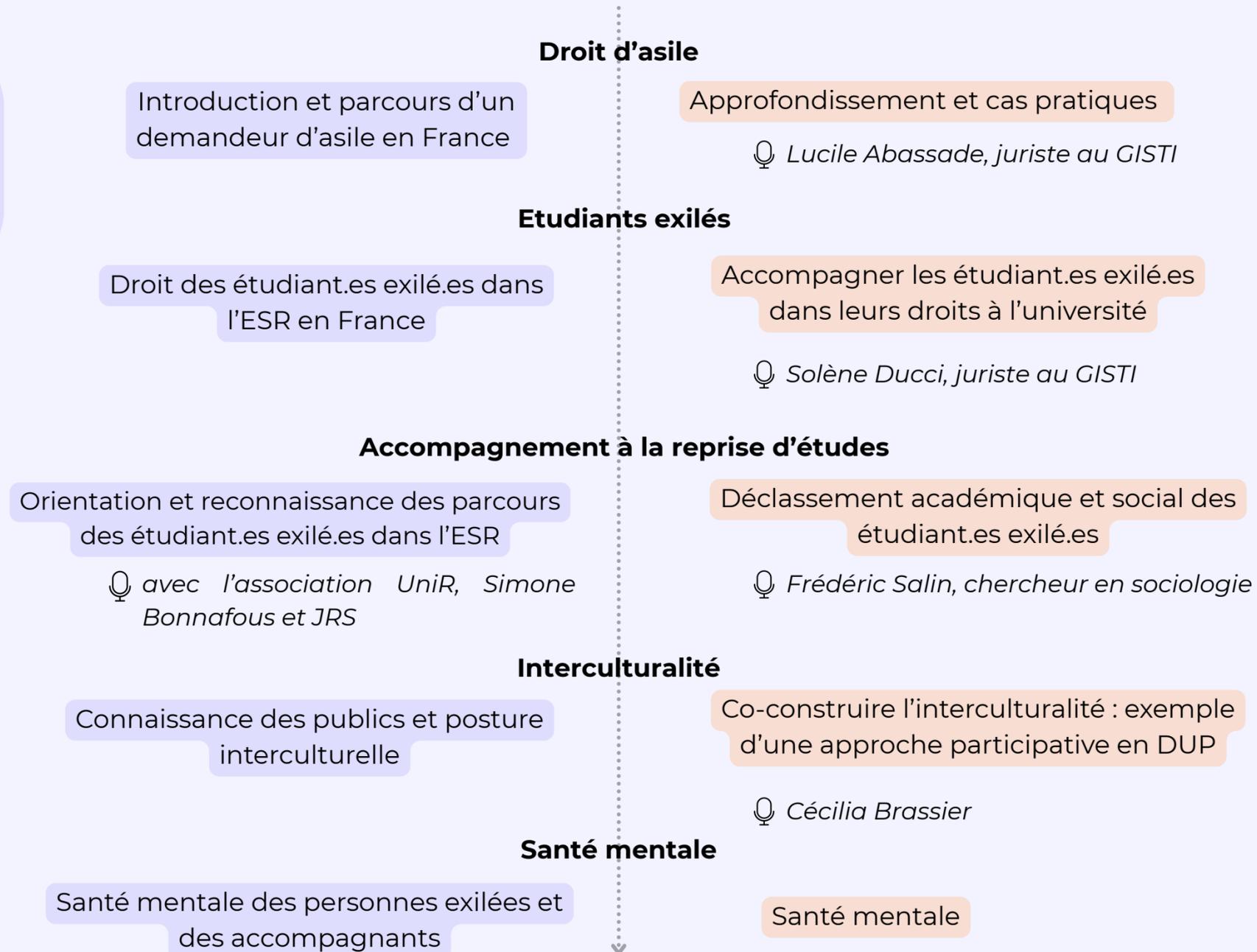
Comme les années précédentes, le MEnS a renouvelé son cycle de formations en ligne, avec **un format légèrement modifié**. L'objectif était de mieux s'adapter à l'hétérogénéité des niveaux de connaissances des personnels des universités de plus en plus nombreux à s'inscrire.

Les formations

animées par le MEnS et un partenaire expert et destinées aux personnels **ayant peu ou pas de connaissance** sur la thématique.

Les séminaires

animés par un enseignant-chercheur ou professionnel du domaine, sont à destination des personnels **déjà expérimentés**, travaillant majoritairement en DU Passerelle.





4.2. Des formations sur mesure

A destination des **services communs universitaires d'insertion et d'orientation (SCUIO)** d'Ile-de-France spécifiquement sur le profil des étudiant.es exilé.es (statuts juridiques, parcours d'une demande d'asile en France), leurs droits et procédures de candidature dans l'ESR.

Pour des **référents et accompagnants sociaux Reloref** (en tandem avec UniR) afin de les sensibiliser aux procédures d'accès à l'ESR et les droits des étudiant.es exilé.es à l'université.



Pour des **accompagnants sociaux de Coallia** sur l'enjeu du déclassement socio-académique des étudiant.es exilé.es, la reconnaissance des diplômes et les voies d'accès à l'ESR.



Ces actions de sensibilisation auprès de partenaires extérieurs nous permettent d'améliorer la reprise d'étude du public exilé vers les formations adéquates et lutter contre le déclassement professionnel.

4.3. Nos discussions

En réponse à la demande des membres souhaitant davantage de temps d'échange entre pairs sur des thématiques spécifiques, le Réseau MEnS a lancé un nouveau format de webinaire intitulé « **Les Discussions** ». L'objectif était de répondre à l'une des missions premières du MEnS reposant sur son rôle de catalyseur des pratiques, en organisant ces réunions de **réflexion commune** et en mettant à disposition des **outils pour adapter** les solutions aux réalités territoriales de chaque DU Passerelle.

Organisée en webinaire, chaque Discussion a été animée par l'équipe du MEnS et 3 référent.es de DU Passerelle permettant de mettre en lumière trois bonnes pratiques sur chaque thématique avant d'ouvrir le débat entre les établissements.



- Quels critères de sélection des profils pour candidater à une formation Passerelle ? Comment gérer les candidatures ?
 - 🗣️ co-animée avec Fabienne Ferrerons (université Jean Moulin Lyon 3), Clémentine Vignal (Sorbonne Université), Louise Couillet (université de Lille) et Claire Despierres (université de Bourgogne)
- Comment financer un programme Passerelle ?
 - 🗣️ co-animée avec Emmanuel Charrier (université Paris 1 Panthéon Sorbonne), Isabelle Gueit (université de Toulouse), Angélique Duval (université d'Orléans)



4.4. Le premier séminaire du MEnS

“ Étudiantes et étudiants en exil : quels enjeux pour l’enseignement supérieur ? ”

En mai 2024, le Réseau MEnS a organisé un séminaire de deux jours sur le campus de Jussieu, afin de dresser un bilan des DU Passerelle. Cinq ans après leur lancement, il était intéressant de convier tous les partenaires et tous les acteur.ice.s autour de la table : les ministères (Enseignement supérieur, Intérieur, Affaires étrangères) ont ainsi pu dialoguer avec les établissements, représentés à différents niveaux (ce dialogue direct ayant trop rarement lieu) :

- Les responsables politiques
- Les responsables de formation
- Les étudiantes et étudiants en exil.

La parole des exilé.es est portée en général par les établissements ou par le réseau, mais rarement il est possible à des directeurs généraux de ministère ou à des délégués interministériels de parler directement aux bénéficiaires de leurs aides.

 Ce dialogue a surtout permis de prendre conscience de la lourdeur de certaines procédures (notamment celles de l’inscription dans des diplômes nationaux) et de l’importance de l’insertion académique. Nos partenaires et bailleurs se sont donc réinvestis sur le fond des sujets que nous traitons et le bilan de ces deux jours, animés par News Tank et relayés dans la presse, ont permis de donner, au sein du monde de l’enseignement supérieur français, une visibilité accrue au Réseau MEnS.

Co-organisé par le Réseau MEnS et France Universités, en partenariat avec News Tank.



Table ronde 1 : 5 ans de DU Passerelle : bilan et perspectives.

Table ronde 2 : L’accompagnement social des étudiantes et étudiants en exil : enjeux et défis.

Table ronde 3 : Exils et migrations : une nouvelle réalité des politiques d’internationalisation des universités ? ”



4.5. Groupe de travail : quels dispositifs d'accompagnement pour la construction du projet académique en DU Passerelle

En 2024, la deuxième phase du projet, centrée sur l'accompagnement à l'orientation des étudiant.es en DU Passerelle, a pris forme avec la création d'un groupe de travail (GT) regroupant **six universités partenaires** :



Ce GT, coordonné par le Réseau MEnS, a pour objectif de **développer des projets locaux innovants** afin de renforcer les pratiques existantes, qui seront ensuite diffusées auprès des autres établissements membres.

Université de Bourgogne
Université Bordeaux Montaigne
Université de Lille
Université Jean Moulin Lyon 3
Université Paris Est Créteil
Université Sorbonne Paris Nord

La constitution du GT a débuté par des échanges entre les partenaires pour mieux comprendre leurs dispositifs respectifs : insertion académique et professionnelle des étudiant.es ; ancrage territorial ; initiatives en cours ; défis rencontrés et attentes vis-à-vis de cette collaboration.

Ces discussions ont permis d'identifier des besoins spécifiques et de définir des objectifs communs, notamment le partage de bonnes pratiques, le cofinancement de projets et la mise à disposition d'outils adaptés.

Dans ce cadre, chaque université a conçu une action innovante sur son campus pour améliorer l'orientation et l'accompagnement des étudiant.es exilé.es, actuellement ou anciennement en DU Passerelle. Prévus de septembre 2024 à juin 2025, ces projets visent plusieurs objectifs clés :

- Renforcer les liens avec les professionnels locaux
- Améliorer la qualité et la pertinence des candidatures des étudiant.es
- Favoriser leur autonomie et leur aisance dans l'environnement académique et social
- Développer leurs compétences méthodologiques et rédactionnelles
- Faciliter leur compréhension des codes du marché du travail

Depuis le lancement des projets, plusieurs réunions ont eu lieu pour suivre l'avancement des initiatives, identifier les premières difficultés et ajuster les actions en fonction des retours du terrain.

Fort de ces enseignements, le MEnS prépare activement la troisième phase du projet, qui consistera en la rédaction d'un **état des lieux accompagné de recommandations** pour les outils à mettre en place afin d'améliorer **l'insertion académique des étudiant.es après leur passage en DU Passerelle**.



Une enveloppe de **38 831 €** a été attribuée pour un coût total de **73 413 €**.

Fondation
de
France

SNCF
fondation



5.1. Le programme AIMES : baisses de subvention



L'année 2024 a marqué une période de défis significatifs pour le programme AIMES. Les annonces gouvernementales concernant des **réductions budgétaires**, combinées à l'**instabilité politique** résultant de la dissolution de l'Assemblée nationale, ont soulevé des incertitudes quant aux financements publics du programme.

L'attente concernant les montants alloués a perduré plusieurs mois, contraignant le MEnS à réviser à plusieurs reprises les sommes redistribuées aux établissements.

70 000 ↓
euros
de subvention

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a réduit sa contribution au programme de 50 000 euros, soit un total de **200 000€** tandis que le Ministère de l'Intérieur a diminué sa participation de 20 000€, la portant à **180 000€**.

49 000 ↓
euros
distribués

Malgré des efforts pour lever des fonds privés, le montant total du programme AIMES pour 2024 n'a atteint qu'environ **542 000€** (contre 591 000€ en 2023). Sur ces fonds, 532 000€ ont été reversés aux établissements en 2024, comparé à **553 700€** en 2023.

En conséquence, le MEnS a décidé de réduire drastiquement ses coûts de gestion du programme, passant de 6,5% (soit 38 300 euros) à environ **1,9%**, afin de maximiser les versements aux établissements.



Pour l'évaluation des dossiers, le MEnS a de nouveau mobilisé un **comité d'évaluateur.ices** avec le format : un salarié du MEnS et un responsable d'une formation Passerelle. Chacun était chargé d'émettre un avis de subvention sur la base des critères suivants : le public visé, le nombre d'étudiant.e.s accueilli.e.s, la cohérence et la qualité du programme ainsi que le budget sollicité.

Le comité s'est ensuite réuni afin de mettre en commun les remarques de chaque dossier et proposer une seule et même recommandation de subvention. La dernière étape est la réunion du comité de sélection (composé de tous les bailleurs) afin de valider l'ensemble des sommes allouées à chaque établissement.

5.3. Le projet AIMES+ : difficultés d'un fonds européen

En avril 2024, la première demande d'acompte du projet AIMES+ au titre des dépenses de l'année 2023, d'un montant de **1 829 183, 94 €**, a été déposée. Le traitement de cette demande a été ponctué par des délais de traitement et des demandes de pièces complémentaires de la part de l'autorité de gestion du FAMI. Un avenant au plan de financement initial devait être déposé cette même année, mais l'autorité de gestion a souhaité prioriser le traitement de la demande d'acompte.

Le retard dans le traitement de la première demande d'acompte fait peser sur le MEnS et les 14 universités partenaires **l'avance des coûts du projet depuis deux ans.**

La demande d'acompte, une fois instruite, fera l'objet d'un rapport intermédiaire déterminant un montant à verser, auquel le consortium pourra répondre en apportant les justificatifs nécessaires pour réintégrer de potentielles dépenses écartées. Suite à cela, l'autorité de gestion rendra son rapport final, puis disposera d'un délai 90 jours pour verser les fonds au MEnS.

5.2. De nouveaux DU Passerelle habilités malgré le contexte !



Compte tenu l'expertise établi des établissements portant un DU Passerelle, la DGESIP a accordé une habilitation de **4 années** (au lieu de 2). Ceci marque une réelle confiance du ministère envers le MEnS et les établissements. Les demandes de réhabilitation seront donc à faire tous les 4 ans, sauf en cas de modification majeure de leur maquette.



3 nouveaux établissements habilités :

Université d'Aix-Marseille
Université de Tours
Institut Catholique de Paris

Nous sommes ravis que de nouveaux établissements montrent toujours un intérêt à ouvrir un DU Passerelle étant donné la forte demande des étudiant.es exilé.es : en moyenne **6000 candidatures** pour **1800 places** par an.

Quelques chiffres



1083 étudiants inscrits

dont :

575 femmes & 508 hommes

169 postes co-financés





6.1. Prise de position lors des élections législatives

En tant qu'association qui défend l'inclusion des personnes exilées, il a semblé impensable de ne pas agir pendant la période électorale décisive de juin 2024. Avec l'extrême droite aux portes du pouvoir, le MEnS a décidé de créer un kit de communication pour **sensibiliser le grand public sur les parcours des étudiant.es exilé.es** et **alerter sur les conséquences** qu'aurait l'élection d'un gouvernement d'extrême droite.

En effet, les propositions de ce parti, telles que le traitement des demandes d'asile uniquement à l'étranger ou la priorité nationale pour l'accès au logement et à l'emploi, auraient des **conséquences désastreuses** sur le parcours des personnes exilées, **dont les étudiant.es**. Elles renforceraient la précarité des étudiant.es exilé.es, les privant de bourses essentielles et limitant leurs opportunités d'insertion sociale et professionnelle.

Or, l'insertion des personnes exilées concerne toutes les institutions de la république et **ne peut donc se faire sans l'enseignement supérieur**. C'est pourquoi le MEnS a appelé à une mobilisation des personnels et étudiant.es pour garantir un accueil digne et inclusif et éviter à tout prix la prise du pouvoir de l'extrême.



Pour ce faire, le MEnS a collecté et compilé des témoignages d'étudiant.es de DU Passerelle pour en faire des tracts et des posts LinkedIn et rédigé un court texte pour contrer les propositions de loi du Rassemblement National.

Exemple du flyer de mobilisation :

En quittant leur pays, les personnes exilées abandonnent également leur situation académique et professionnelle.

MOBILISONS-NOUS

En vue des élections législatives

Le 7 juillet 2024

POUR
LES ÉTUDIANT.E.S EXILÉ.E.S
ET LEUR DROIT AUX ETUDES

RÉSEAU MEnS

Maintenons l'accès aux études des étudiant.e.s exilé.e.s dans les universités

“ J'ai compris que j'enrichissais mes connaissances, c'était important pour moi. C'est grâce à la formation DU Passerelle que j'ai découvert que j'aimais beaucoup la langue française et j'aimerais travailler dans ce domaine. ”

Paul est arrivé en France après avoir fui la Biélorussie en 2021. Il a suivi le DU Passerelle de Sorbonne Université en même temps qu'un service civique dans l'association Réseau MEnS. L'année prochaine, il souhaite intégrer la Faculté de sciences du langage sur le même campus.

Paul fait partie des **1800 étudiant.e.s exilé.e.s** accueilli.e.s en **DU Passerelle** chaque année

*Ces dispositifs d'accueil à l'université pour l'insertion académique des étudiant.e.s exilé.e.s sont menacés par la dissolution de l'assemblée nationale

RÉSEAU MEnS



6.2. Travail de vulgarisation de la loi immigration

Suite à l'adoption de la loi immigration, qui a été le **118e texte de loi sur l'immigration proposé par le gouvernement** depuis 1945, le MEnS s'est allié avec le Secours Catholique et l'ANVITA pour rédiger un dossier de décryptage des dispositions.

Seules les dispositions qui semblaient avoir **un impact sur l'accompagnement des étudiant.es exilé.es** et du public de nos deux autres partenaires ont été retenues, compte tenu de la densité du texte de loi. L'objectif du document était de **donner des éléments de compréhension clairs pour nos membres** sur les articles de cette loi et des exemples de l'impact direct dans la vie des personnes exilées.

Document à retrouver ici :

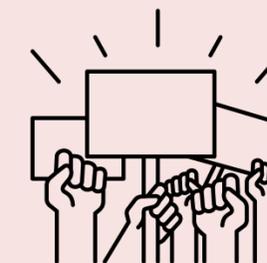


6.3. La difficulté de faire évoluer les politiques publiques dans un contexte politique instable

En 2024, le MEnS a rencontré de nombreuses difficultés dans son plaidoyer pour les droits des étudiant.e.s exilé.e.s. La période électorale, marquée par la montée de l'extrême droite, a créé un **climat d'incertitudes et de tensions**, rendant le dialogue avec les **décideurs politiques particulièrement ardu**.

- **La dissolution de l'Assemblée nationale** a ajouté une couche de complexité, paralysant temporairement les processus législatifs et limitant les opportunités d'influencer les politiques publiques.
- Parallèlement, **le gel du budget** a restreint les ressources disponibles pour soutenir les initiatives en faveur des étudiant.e.s exilé.e.s, affectant directement les programmes d'accompagnement et d'intégration.
- De plus, **l'impossibilité pour les ministères de s'engager sur des projets** à long terme, en raison des changements fréquents de chefs de cabinet, a compliqué la mise en œuvre de solutions durables.

Ces défis ont nécessité une mobilisation accrue de la part de l'association pour maintenir la **visibilité et l'importance de sa mission**, tout en cherchant **des soutiens alternatifs** pour continuer à défendre le droit à l'éducation pour tous.



7.1. Quel bilan sur les étudiant.es exilé.es en DU Passerelle en 2023-2024 ?



Sur les **40** établissements proposant une formation Passerelle : **37** ont sollicité un soutien via AIMES.



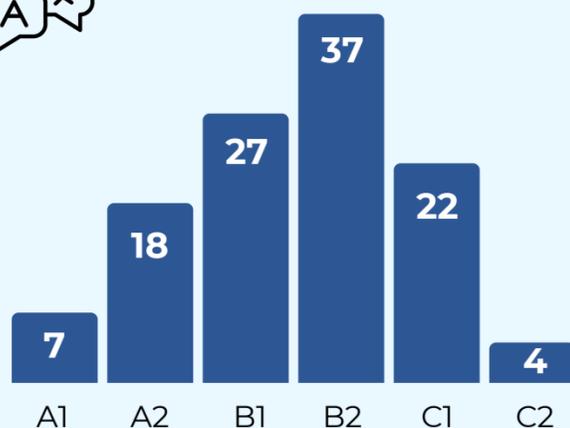
Nombre de candidatures nationales

6061

Nombre d'étudiant.es accueilli.es nationalement

1850

taux d'admission de **30%**



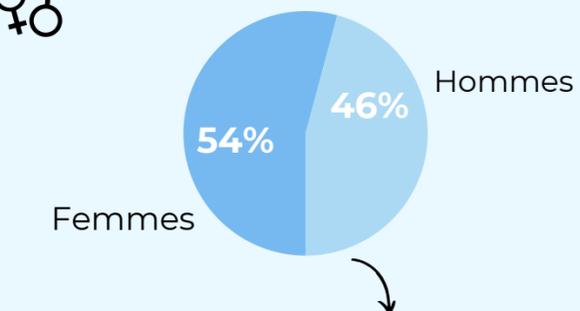
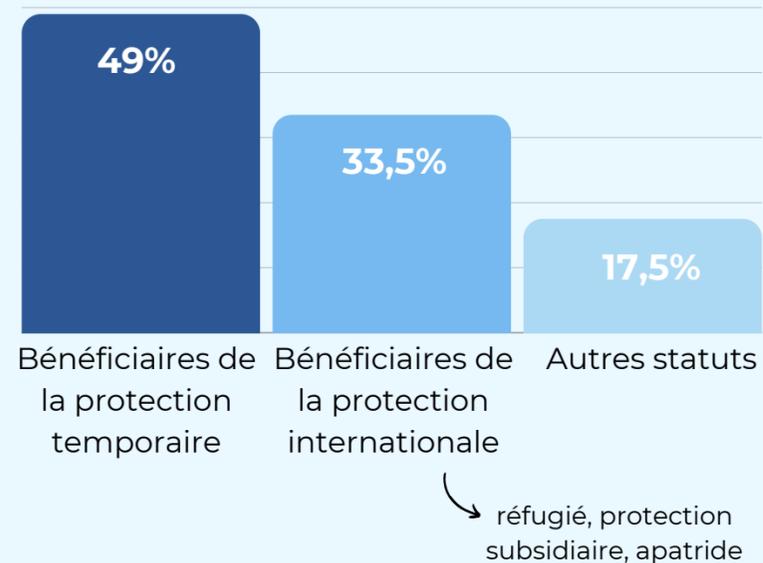
La majorité des établissements visent les niveaux B1 et B2 correspondant aux niveaux pour l'entrée dans l'ESR.



Dans le cadre de son suivi des formations Passerelle, le MEnS réalise chaque année une analyse des indicateurs. Cette analyse met en lumière l'impact significatif des formations Passerelle et souligne l'importance de l'accompagnement personnalisé pour assurer la réussite des étudiant.es dans leur parcours académique et professionnel.



Profils accueilli.es en DU Passerelle :



L'écart entre les genres s'est réduit, indiquant une tendance vers l'équilibre

Insertion académique :



72% des étudiant.e.s ont réussi leurs examens de fin d'année, avec **56%** d'entre eux·elles progressant de deux niveaux CECRL.



Le taux d'abandon s'élève à seulement **7%**, principalement dû à des raisons administratives, personnelles ou financières (contre environ **30% en L1**).



39% des étudiant.es continuant dans l'ESR le font au sein du même établissement, ce qui favorise une meilleure intégration.

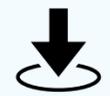


Le détail est à retrouver [ici](#).

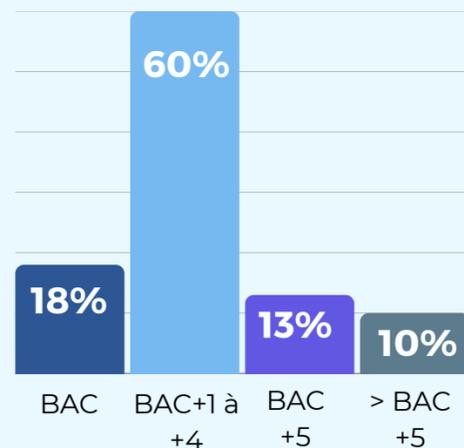
7.2. Publication d'une analyse des profils des candidats en DU Passerelle d'Île-de-France



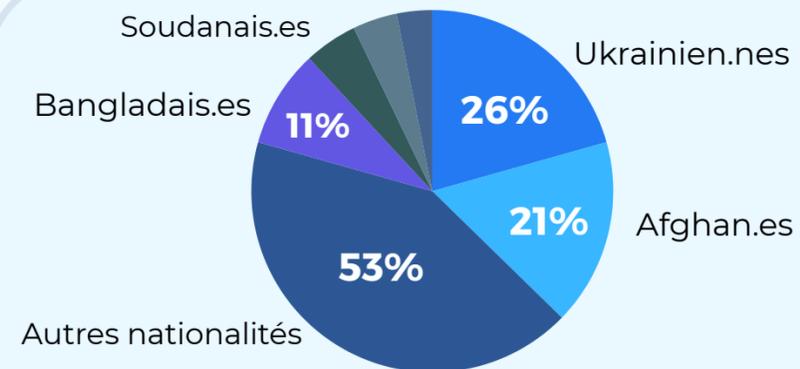
Dans le cadre de ses activités, le Réseau MEnS a mené une analyse approfondie des **profils des candidat.es au Diplôme Universitaire Passerelle (DUP) en Île-de-France** en 2023. Grâce à l'exploitation des données collectées via la plateforme Airtable, sur laquelle les candidat.es déposaient leur candidature, nous avons pu dresser un portrait statistique détaillé des postulants. Nos résultats mettent en lumière une prédominance de candidatures féminines, avec une augmentation significative depuis 2019, notamment influencée par les dynamiques migratoires liées à la guerre en Ukraine. Cette analyse, **inédite par son ampleur**, offre des perspectives précieuses **pour adapter nos dispositifs d'accompagnement et orienter les politiques futures**. Il s'agira de reproduire et d'approfondir ce travail pour comparer plusieurs cohortes.



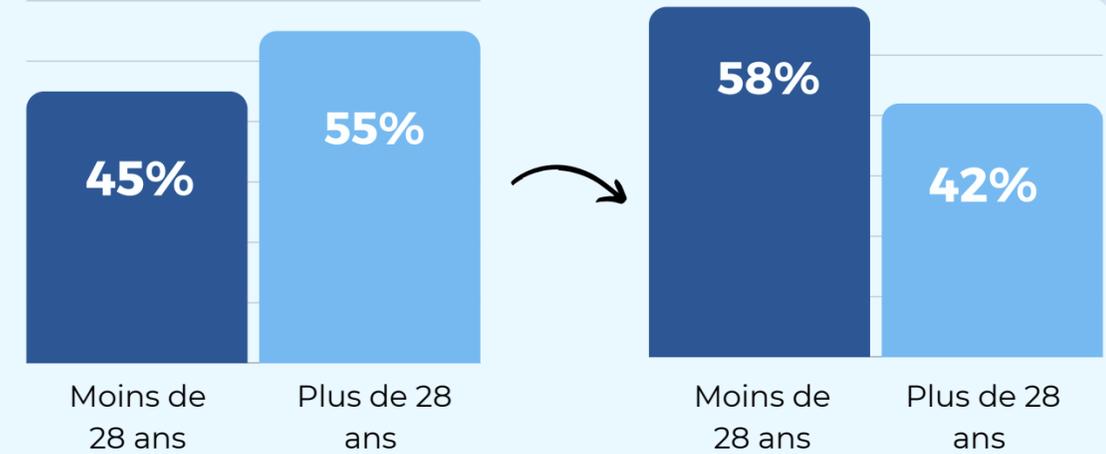
L'analyse complète est à retrouver [ici](#).



Les profils académiques révèlent une préférence pour les candidat.es ayant entamé des études sans les achever, en cohérence avec l'objectif de reprise d'études du DUP.

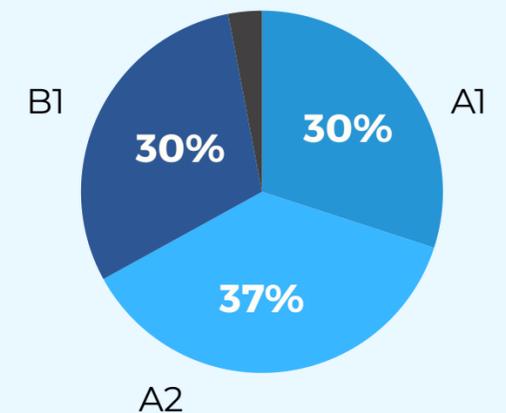


Les nationalités ukrainiennes et afghanes sont les plus représentées, reflétant les réalités géopolitiques actuelles.



Les candidat.es de plus de 28 ans, bien que majoritaires parmi les postulants, sont moins représentés parmi les admis, en raison de critères tels que la durée d'interruption des études.

Les niveaux de français déclarés sont équilibrés, avec un taux d'acceptation plus élevé pour le niveau B1 (étant le niveau le plus représenté parmi les DUP).



8.1. L'évolution de la plateforme de candidature aux DU Passerelle d'Ile-de-France



L'Île-de-France est un territoire particulier pour le MEnS car il concentre :

- 1/3 des DU Passerelle
- 20% des étudiant.es en DUP
- 30% des candidat.es à l'échelle nationale

En 2024, la procédure a été améliorée avec quelques modifications :

2 périodes de candidatures (contre 3 en 2023) ont rassemblé les 11 établissements partenaires.

La réduction des périodes de candidature a permis d'écourter la période particulièrement anxieuse d'attente des résultats et de faciliter la compréhension du parcours de candidature.

La **participation** des établissements dans le traitement des candidatures

Pour soulager l'équipe du MEnS lors de ces périodes très denses de vérification et répartition des nombreuses candidatures.

La **clarification** des notifications envoyées aux candidat.es tout au long de la procédure de candidature.



En 2023, le MEnS et 11 établissements franciliens partenaires ont alors construit une procédure commune pour la réception et le traitement des candidatures en DU Passerelle. La procédure prévoit un formulaire unique de candidature, adapté pour les personnes exilées, et des périodes de candidature communes pour éviter la déperdition d'information. Une adresse email est également tenue pour répondre aux questions des candidat.es et les associations accompagnantes.



La plateforme a reçu près de **2000 candidatures** en 2024 pour **312 candidat.es accepté.es** en formation



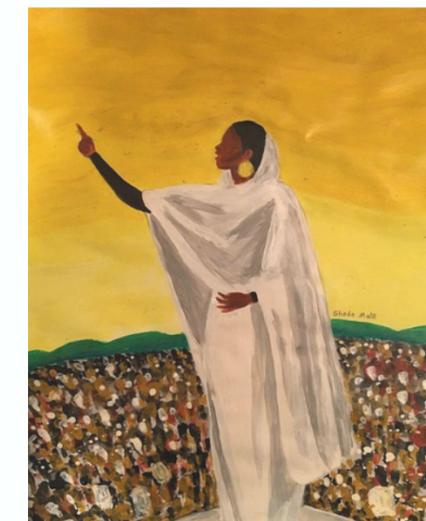
8.2. Kandaka : un projet spécifique pour les étudiant.e.s déplacé.es du Soudan

En 2024, le programme Kandaka a accueilli **20 étudiant.e.s soudanais.e.s** en exil, leur offrant une opportunité de reprendre leurs études en France grâce à des dispositifs d'apprentissage du français et des bourses mensuelles. Ce projet a été mené par Clémentine Vignal, vice-présidente du MEnS, qui a fait le lien avec tous les acteurs du projet et a accompagné les étudiant.es dans leurs procédures et leur arrivée en France.

Malgré des retards dans leur arrivée, **53%** ont progressé vers un niveau supérieur à la fin de l'année universitaire, et **2** étudiant.e.s ont intégré directement la troisième année de Licence.



Les *Kandakas* étaient des souveraines qui régnaient sur le Soudan pendant l'Antiquité. Elles sont devenues le symbole de la révolution soudanaise de 2019.





8.3. Collaboration avec le MEAE pour la bourse France Excellence Gaza



Il s'agit d'un nouveau projet lancé en juin 2024

Description de la bourse :

- Profils : étudiant.es de Gaza déplacé.es en Égypte (où près de 100 000 Gazaoui.es se sont exilé.es) ou en France, souhaitant reprendre des études dans un établissement français.
- Formations visées : DU Passerelle, Licence, Master ou Doctorat.
- Durée de la bourse : 1 à 3 ans selon la durée du diplôme.
- Droits : statut de boursier du gouvernement (BGF) comprenant :



L'exonération des **frais de visa, d'inscription à l'université et la CVEC**



Un accompagnement et un accès prioritaire à un **logement CROUS** par Campus France



La prise en charge **du voyage** (avion et train) par Campus France



Une **bourse mensuelle** de 860€ en DUP/licence/master et de 1690€ en doctorat



- **700** candidatures (dont 160 répondant aux critères).
- **29** lauréat.es du programme.
- Réparti.es dans **14** villes et **17** universités (1/3 accueilli.es en région parisienne).

L'ensemble des dossiers éligibles ont été étudiés avec comme critères de sélection : une interruption d'études courte, des liens avec la France et la langue française, ainsi qu'un projet d'études réalisable en France. Une attention particulière a été portée aux profils féminins et aux résultats académiques antérieurs.

i La majorité des lauréat.es, n'ayant pas le niveau de français requis, ont été orienté.es vers des masters en anglais ou des DU Passerelle, offrant un accompagnement administratif, social et psychologique.

L'équipe du Réseau MEnS et sa vice-présidente, Annick Suzor-Weiner, ont joué un rôle clé en accompagnant les lauréat.es dans leurs démarches aux côtés de Campus France et de l'Institut de France en Égypte. Grâce à ces efforts collectifs, **25 des 29 lauréat.es** ont pu rejoindre leurs formations entre octobre 2024 et février 2025, malgré les défis logistiques et administratifs.



Pour ce projet et Kandaka, des guides à destination des étudiant.es (pour leurs démarches d'installation et leur statut administratif) ainsi que pour les établissements (conseils pour l'accueil) ont été rédigés.



Le bilan du projet est à retrouver [ici](#).



LE SERVICE DE
COOPÉRATION
ET D'ACTION
CULTURELLE



8.4. Lancement d'un projet de mentorat avec Sorbonne Université



En 2023, Sorbonne Université a fait appel au MEnS pour monter un projet de mentorat à destination des étudiant.es du DUP.

i Il n'est pas rare que les DUP proposent des programmes de mentorat aux étudiant.es sous différentes formes : entre pair.es ou avec des personnels. Ils sont précieux pour permettre aux étudiant.es de tisser des **relations plus horizontales** qu'avec l'équipe pédagogique et qui pourront durer au-delà du DUP.

! Cependant, un programme de mentorat nécessite un **encadrement spécifique** et d'**outils pertinents** pour suivre les relations entre les binômes.

Description du projet :

- **Mentoré.es** : étudiant.es en cours de DUP.
- **Mentors** : Alumni et personnels de Sorbonne Université du même domaine que le projet de chaque mentoré.e.
- **Objectif** : accompagner les étudiant.es dans la construction de leur projet académique et les soutenir dans leurs démarches.
- **Fréquences** : début des rencontres au deuxième semestre, toutes les deux semaines, idéalement sur le campus mais flexible selon les situations.
- **Formations proposées** : sensibilisation des mentor.es sur le parcours des personnes exilées en France et leurs droits à l'université et sur le principe du mentorat ; informations collectives auprès des mentoré.es.
- **Outils** : création d'un guide du mentorat, une charte des mentor.es et mentoré.es et diverses ressources disponibles en ligne.
- **Accompagnement** : gestion d'une adresse email spécifique pour les mentor.es.
- **Événements annuels** avec toute la communauté du mentorat.

Pour le MEnS il est pertinent de s'engager sur un accompagnement spécifique afin de créer des **outils répliquables dans d'autres DUP**.

Pour construire ce projet, ont été organisés :

- Un focus-group auprès des étudiant.es du DUP afin de les sonder sur leurs attentes.
- Des réunions d'organisation avec le département alumni et l'équipe du DUP



Réévaluation en cours de projet :

Le début du projet de mentorat devait durer d'octobre à juin, avant d'être raccourci au deuxième semestre : l'objectif était de ne pas submerger les étudiant.es dès le début d'année.

Initialement, il était prévu de s'adresser à des étudiant.es sortants du DU Passerelle et s'insérant en formation LMD sur le campus de Sorbonne Université. Le profil des mentorés devaient être des Alumni afin qu'ils puissent accompagner les étudiant.es exilé.es dans leur première année post DUP. Cependant, peu de profil se sont portés volontaires via les formulaires d'inscription, les objectifs du projet ont été réévalués.

Après ces débuts, **le projet a été repris entièrement par Sorbonne Université, qui a opéré par la suite de nouvelles modifications**. Cette expérience a confirmé la complexité de mener un programme de mentorat et l'utilité de partager les expériences de plusieurs DUP.



9.1. Des nouvelles actions de plaidoyer auprès des acteurs de l'ESR et de l'asile



La situation spécifique des étudiant.es exilé.es se trouve au carrefour de plusieurs politiques publiques, qu'il s'agira de toucher pour faire évoluer leur accueil.



Auprès des acteurs de l'ESR :

La **précarité étudiante** ne cesse d'augmenter et les étudiant.es étranger.es, dont les étudiant.es exilé.es en sont les premières victimes.

Il reste donc nécessaire de faire valoir certains dispositifs comme la **Demande d'Admission Adaptée** au Ministère de l'Enseignement Supérieur mais également France Universités. 2025 sera également l'occasion de faire évoluer le statut des étudiant.es exilé.es afin de faciliter **les exceptions** en leur faveur lorsque le droit commun ne permet pas de les accompagner correctement.



Auprès des acteurs de l'asile :

Les politiques d'accueil des personnes exilées ont un impact incontournable sur l'**accès à l'ESR de ce public**, ainsi que leur **réussite académique**.

Ainsi, se mettre avec les acteurs de l'accueil des personnes exilées comme l'**Office Français de l'Immigration et de l'Intégration**, les opérateurs **AGIR** et les associations prestataires de l'Etat est primordial pour faire valoir les **conditions spécifiques** dans lesquelles sont les personnes exilé.es qui souhaitent reprendre des études.



A l'échelle locale :

Les acteurs locaux ont souvent un pouvoir d'action pour l'**hébergement** ou l'**aide d'urgence** qui est non négligeable.

Grâce à des partenariats avec l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (**ANVITA**) et l'Association des Villes Universitaires Françaises (**AVUF**), le MEnS s'engage à **favoriser les liens entre tous les acteurs locaux** qui accompagnent les étudiant.es exilé.es. Un projet de **comité territorial** sera lancé en 2025 sur des territoires tests.



9.2. Renforcer les liens avec la communauté étudiante et d'inclure les étudiant.es exilé.es au sein du MEnS

 Le MEnS permet à la communauté enseignante et administrative des universités de partager leurs difficultés et d'explorer des solutions communes en lien avec l'accueil des étudiant.es exilé.es.

Or, la communauté étudiante doit faire partie entière des dispositifs d'accueil pour assurer l'inclusion des étudiant.es exilé.es. En effet, l'isolement est l'une des premières causes d'accentuation de la précarité et de la dégradation de la santé mentale des étudiant.es. La communauté enseignante, si elle peut soutenir les étudiant.es exilé.es, ne pourra pas tisser des liens sociaux comme des pair.es le feraient.

Le MEnS souhaite donc renforcer les liens :

- Entre les étudiant.es exilé.es en DUP et sorti.es du DUP via des **programmes alumni**, des **espaces d'échanges** et de **retours d'expérience** etc sur plusieurs territoires.
- Entre étudiant.es exilé.es et étudiant.es francophones afin de faciliter l'insertion académique des **étudiant.es exilé.es post DUP** et leur pleine inclusion dans les formations LMD.



Pour ce faire, le MEnS prévoit de convier à ses événements, et au sein de ses instances, des **associations et syndicats étudiants** et des **représentants d'étudiant.es en DUP** afin que leurs voix puissent être entendues et qu'ils aient un rôle central dans l'élaboration des projets.

9.3. La nécessité de renforcer la collecte de données sur les suites de parcours des étudiants après le DU Passerelle

 Depuis plusieurs années, les responsables de DUP et l'équipe du MEnS constatent les **difficultés de collecter des données sur le long terme** sur les étudiant.es passé.es en DUP pour plusieurs raisons.

Ces données sont pourtant cruciales pour l'évaluation des dispositifs et envisager leur évolution. Les DU Passerelle étant des dispositifs visant l'insertion académique, il est difficile d'évaluer les programmes sans pouvoir constater l'expérience des étudiant.es en cycle Licence-Master-Doctorat post DUP.

En 2025, le MEnS aimerait lancer un projet d'**enquête quantitative et qualitative** auprès d'étudiant.es passés par le DUP et un groupe témoin pour **constater l'impact de ces dispositifs dans le parcours des personnes exilé.es**. Un tel projet demandera un financement particulier et la participation de chercheur.ses intéressé.es par ces données, mais constituera un **projet sans précédent servant de base de réflexion pour l'amélioration de nos dispositifs et des politiques publiques**.





Cliquez sur les textes pour ouvrir les documents !

Flyers explicatifs des projets du MEnS :

- [Le Réseau MEnS](#)
- [Les formations Passerelle](#)
- [Guide de procédure de la coordination francilienne des candidatures en en DUP](#)
- [Guide étudiant pour candidater en formation Passerelle en Ile-de-France \(2024\)](#)
- [Les critères et domaines d'études des formations Passerelle d'Ile-de-France \(2024\)](#)
- [Processus de candidature pour AIMES](#)
- [Processus d'habilitation DU Passerelle](#)
- [Les aides financières des étudiants exilés à l'université](#)
- [Notes explicatives pour le consortium AIMES +](#)

Notes explicatives, bilans et rapports d'enquête :

- [Impact des DU Passerelle sur le parcours et l'insertion académique des étudiants](#)
- [L'accueil des étudiants déplacés d'Ukraine en formation Passerelle](#)
- [Note sur les procédures de candidatures des étudiants exilés pour l'ESR](#)
- [Bilan AIMES 2023-2024 : quels profils des étudiants accueillis en DU Passerelle ?](#)
- [Projet Coordination francilienne des candidatures en DUP \(partie 1\)](#)
- [Projet Coordination francilienne des candidatures en DUP \(partie 2\)](#)
- [Loi Immigration 2024 : quelles conséquences concrètes pour les personnes exilées ?](#)
- [Communiqué : Loi immigration 2024 - un texte inacceptable](#)

Les documents de la DAA

- Flyer [La Demande d'Admission Adaptée](#), c'est quoi ?
- [L'argumentaire](#) : Pourquoi mettre en place la DAA ?
- [Le guide méthodologique](#) : comment mettre en place la DAA ?
- Le [formulaire](#) et la [notice](#) explicative du formulaire

Fiches sur Réfugiés.info :

- [S'inscrire à l'université](#)
- [Faire une formation DU Passerelle](#)
- [Demander une bourse d'études](#)

- [Bilan Kandaka - Bilan du projet d'accueil d'étudiantes soudanaises](#)
- [Guide d'accueil établissements pour étudiantes - projet Kandaka](#)
- [Bilan du programme de bourse France Excellence Gaza](#)
- [Guide d'accueil des étudiants gazaouis - démarches administratives](#)
- [Guide d'accueil des étudiants gazaouis : démarches statuts administratifs](#)